

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 6.2.1 Tableau des servitudes d'utilité publique

Date d'approbation du PLU : 09/07/2021



# COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Monument inscrit par arrêté MH du 5 juin 1992	Château de Gazon : Façade et toiture nord du logis ; pavillon 19e siècle au sud des communes ; douve et raine d'accès	DRAC/UDAP <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Action-culturelle-et-patrimoine">http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Action-culturelle-et-patrimoine</a> <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Cartographie-du-patrimoine">http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Cartographie-du-patrimoine</a>
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		COMMUNE ou SYNDICAT
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 17.03.1993 modifié par l'arrêté préfectoral du 03.02.2005	Périmètres de protection de la retenue de la Cantache et ses servitudes associées	ARS

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
I1	Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Arrêté préfectoral du 19.01.2017	Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz	DREAL Bretagne
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz.	Le réseau de distribution n'a pas obligatoirement à figurer sur le plan des SUP. Il constitue toutefois une bonne information sur la desserte par cette énergie.		GrDF - Direction Territoriale Ille-et-Vilaine 95, Bd. Voltaire 35065 RENNES Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution  Ligne HTB 90 kv Butte-Vitré	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex  RTE – GMR BRETAGNE 1 rue Ampère Zone de Kerourvois sud 29500 ERGUE-GABERIC Standard : 02 98 66 60 00 Fax : 02 98 66 60 09
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Article 6 du décret du 30.10.1935	Ligne n°439 000 Vitré-Pontorson	SNCF Immobilier Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 boulevard Stalingrad 44000 Nantes
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF-R 57	DGAC/SNIA Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex